

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

PARTICIPATION DE LA
FRANCE AU
DÉSENDETTEMENT DE LA
GRÈCE



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4^o et 5^o de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2019 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2019 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2019 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

PARTICIPATION DE LA FRANCE AU DÉSENETTEMENT DE LA GRÈCE 7

Présentation du compte 8

Bilan de la programmation pluriannuelle 9

Équilibre du compte et recettes 10

Récapitulation des crédits et des emplois 12

Programme 795

**VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET ÉTAT DES REVENUS
PERÇUS SUR LES TITRES GRECS** 15

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 16

Présentation des crédits 17

Justification au premier euro 20

Programme 796

RÉTROCESSIONS DE TROP-PERÇUS À LA BANQUE DE FRANCE 25

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 26

Présentation des crédits 27

Justification au premier euro 29

MISSION

PARTICIPATION DE LA FRANCE AU DÉSENETTEMENT DE LA GRÈCE

Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	10
Récapitulation des crédits et des emplois	12

PRÉSENTATION DU COMPTE

Ce compte est ouvert à compter du 1^{er} septembre 2012, jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce compte retrace :

1° en recettes : le produit de la contribution spéciale versée par la Banque de France au titre de la restitution des revenus qu'elle a perçus sur les titres grecs qu'elle détient ;

2° en dépenses :

- le versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus mentionnés au 1° ;
- des rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France.

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Cette mission est composée de deux programmes.

Le P795 retrace les versements de la France au compte intermédiaire du MES en vue de la rétrocession à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs acquis par la Banque de France dans le cadre des programmes SMP et ANFA, débutée en 2012. Le dispositif de rétrocessions ayant été réactivé par l'Eurogroupe en 2018, les versements à la Grèce sont effectués depuis 2019 sur la base d'une chronique de décaissements actualisée. Les rétrocessions devraient être opérées jusqu'en juin 2022.

Le programme 796 est le support à l'éventuelle rétrocession, à la Banque de France, des revenus tirés de la détention de titres grecs, dans l'hypothèse où la Grèce ne remplirait les conditions posées par les programmes d'aide financière. Aucun mouvement, ni en AE ni en CP, n'a été observé sur ce programme jusqu'à présent.

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs		118 000 000 231 210 000	125 700 000 211 910 000	
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France		0 0	0 0	
Total	118 000 000 116 920 000	118 000 000 231 210 000	125 700 000 211 910 000	-7 700 000 -94 990 000
Solde cumulé du compte depuis sa création				+1 082 810 000

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

A la suite de la réactivation du dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA à la Grèce dans le cadre de l'accord de l'Eurogroupe de juin 2018, la chronique des montants des profits sur les titres grecs à verser depuis le compte d'affectation spéciale vers le Mécanisme européen de stabilité (MES) a été actualisée. Les nouveaux montants devant être rétrocédés annuellement ont été fixés en février 2019 dans deux lettres d'instruction du ministre de l'économie et des finances adressées au MES. Les versements annuels prévus par la nouvelle chronique à date intègrent la rétrocession des profits SMP au titre de l'année 2014 et des revenus SMP ainsi qu'ANFA à partir de 2017.

En conséquence, en 2019, les dépenses correspondant à cette nouvelle chronique sont supérieures à celles prévues par la chronique initiale et aux recettes encaissées en 2019 (116,9 M€), expliquant la dégradation du solde budgétaire annuel du CAS qui a atteint -94,99 M€ en 2019.

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 – Produit des contributions de la Banque de France	118 000 000	116 920 000	-1 080 000
Total	118 000 000	116 920 000	-1 080 000

Les revenus perçus sur les titres grecs détenus dans le cadre du programme SMP, qui doivent être versés depuis le compte d'affectation spéciale vers le MES, ont été revus légèrement à la baisse par rapport à la convention signée avec la Banque de France en juin 2013 dans la lettre d'instruction au MES signée par le ministre de l'économie et des finances en février 2019.

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs			
Prévision	231 210 000	231 210 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	118 000 000	125 700 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	113 210 000	105 510 000	
Exécution	231 210 000	211 910 000	
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France			
Prévision			
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>			
Exécution			
Total Prévision	231 210 000	231 210 000	
Total Exécution	231 210 000	211 910 000	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>				
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	148 000 000 0	118 000 000 231 210 000	167 300 000 0	125 700 000 211 910 000
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0 0	0 49 300 000	19 300 000 0	7 700 000 30 000 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	148 000 000 0	118 000 000 181 910 000	148 000 000 0	118 000 000 181 910 000
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0 0	0 0	0 0	0 0

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	148 000 000 0	118 000 000 231 210 000	167 300 000 0	125 700 000 211 910 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	148 000 000 0	118 000 000 231 210 000	167 300 000 0	125 700 000 211 910 000
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0 0	0 0	0 0	0 0
Total	148 000 000 0	118 000 000 231 210 000	167 300 000 0	125 700 000 211 910 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	148 000 000 0	118 000 000 231 210 000	167 300 000 0	125 700 000 211 910 000

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

PROGRAMME 795

VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET ÉTAT DES REVENUS PERÇUS SUR LES TITRES GRECS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Présentation des crédits	17
Justification au premier euro	20

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Odile RENAUD-BASSO***Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 795 : Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Ce programme retrace le versement de la France à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus soit en compte propre (ANFA – Agreement on Net Financial Assets), soit au titre du programme pour les marchés de titres (PMT, ou SMP en anglais pour « Securities markets programme », programme de la Banque centrale européenne d'achat sur le marché secondaire de titres des États membres en difficulté).

L'action 01 de ce programme traduit la mise en œuvre de l'engagement du 20 février 2012 des États membres de la zone euro à restituer à la Grèce les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA) pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020. La quote-part de la Banque de France s'établit à 754,3 M€.

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales reverseront aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du « programme pour les marchés de titres » (SMP), au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France), revenus ensuite restitués à la Grèce. Sur la période 2013-2038, la quote-part française représente 2,06 Md€ au total. Le versement annuel à la Grèce au titre du programme SMP est conditionné au respect par l'État grec de ses engagements dans le cadre du programme d'assistance financière.

Les versements annuels du programme 795 permettent à la fois d'assurer le financement de la Grèce en réduisant ses besoins de financement et de contribuer au rétablissement de la soutenabilité de la dette grecque, dont l'allègement total serait de l'ordre de 8 points de PIB à l'horizon 2025.

L'absence de conclusion de la 5^e revue du second programme d'assistance financière s'est traduite par la suspension de la rétrocession à la Grèce des profits SMP au titre de l'année 2014, qui avaient préalablement été transférés par les États membres sur le compte dédié du Mécanisme européen de stabilité (MES).

Par la suite, le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA a expiré avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015).

Ce dispositif a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Si la reprise des versements suspendus en 2015 et 2016 est exclue, le communiqué de l'Eurogroupe prévoit de rétrocéder à la Grèce les profits SMP au titre de l'année 2014, déjà transférés sur le compte dédié du MES, ainsi que les revenus SMP et ANFA à partir de l'année 2017.

Ces revenus sont reversés à la Grèce deux fois par an, en juin et décembre, depuis décembre 2018 et jusqu'en juin 2022. Les versements sont effectués depuis le compte dédié du MES par tranches d'égal montant, sous réserve que la Grèce remplisse bien les conditions fixées sur la période post-programme. La mise en œuvre de ces conditions est vérifiée dans le cadre du régime de surveillance renforcée qui s'applique depuis le 31 août 2018. L'Eurogroupe a pour le moment autorisé le déboursement des deux premières tranches de rétrocession respectivement en avril et en décembre 2019.

Le transfert sur le compte du MES des revenus perçus au titre de l'année 2017 a eu lieu en juillet 2019.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 795

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	49 300 000	49 300 000	
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	118 000 000 181 910 000	118 000 000 181 910 000	118 000 000
Total des AE prévues en LFI	118 000 000	118 000 000	118 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+113 210 000	+113 210 000	
Total des AE ouvertes	231 210 000	231 210 000	
Total des AE consommées	231 210 000	231 210 000	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	7 700 000 30 000 000	7 700 000 30 000 000	7 700 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	118 000 000 181 910 000	118 000 000 181 910 000	118 000 000
Total des CP prévus en LFI	125 700 000	125 700 000	125 700 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+105 510 000	+105 510 000	
Total des CP ouverts	231 210 000	231 210 000	
Total des CP consommés	211 910 000	211 910 000	

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre			
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	148 000 000	148 000 000	148 000 000
Total des AE prévues en LFI	148 000 000	148 000 000	148 000 000
Total des AE consommées			

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	19 300 000	19 300 000	19 300 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	148 000 000	148 000 000	148 000 000
Total des CP prévus en LFI	167 300 000	167 300 000	167 300 000
Total des CP consommés			

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 6 – Dépenses d'intervention		118 000 000	231 210 000		125 700 000	211 910 000
Transferts aux autres collectivités		118 000 000	231 210 000		125 700 000	211 910 000
Total hors FdC et AdP		118 000 000			125 700 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+113 210 000			+105 510 000	
Total*		231 210 000	231 210 000		231 210 000	211 910 000

* y.c. FdC et AdP

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 795

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		419 700 000		406 300 000				
Total		419 700 000		406 300 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						306 490 000		300 790 000
Total						306 490 000		300 790 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		419 700 000		406 300 000		306 490 000		300 790 000

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre		49 300 000	49 300 000		7 700 000 30 000 000	7 700 000 30 000 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP		118 000 000 181 910 000	118 000 000 181 910 000		118 000 000 181 910 000	118 000 000 181 910 000
Total des crédits prévus en LFI *		118 000 000	118 000 000		125 700 000	125 700 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+113 210 000	+113 210 000		+105 510 000	+105 510 000
Total des crédits ouverts		231 210 000	231 210 000		231 210 000	231 210 000
Total des crédits consommés		231 210 000	231 210 000		211 910 000	211 910 000
Crédits ouverts - crédits consommés					+19 300 000	+19 300 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme 795 a bénéficié de reports de crédits par arrêté du 7 mars 2019, à hauteur de 419,7 M€ en AE et 406,3 M€ en CP.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	118 000 000	118 000 000	0	125 700 000	125 700 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	118 000 000	118 000 000	0	125 700 000	125 700 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 306,49 M€ d'AE et 300,79 M€ de CP sur le programme 795. Par arrêté du 7 mars 2019, 419,7 M€ en AE et 406,3 M€ en CP ont été reportés sur le programme 795.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 231 210 000	CP ouverts en 2019 * (P1) 231 210 000
AE engagées en 2019 (E2) 231 210 000	CP consommés en 2019 (P2) 211 910 000
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019</i> (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	<i>dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019</i> (P4) 211 910 000

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2019 (E2) 231 210 000	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 211 910 000	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 19 300 000
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 19 300 000
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 15 300 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 4 000 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Concernant la restitution des revenus sur les titres grecs détenus en compte propre, la Banque de France a versé à l'État, conformément à la convention du 3 mai 2012, l'intégralité du montant décidé par l'Eurogroupe, soit 754,3 M€, dont une première tranche de 198,7 M€ en 2012 et le solde en 2013 (555,6 M€ dont 149 M€ reversés à la Grèce en 2013 et 406,6 à verser entre 2014 et 2020). L'intégralité des 555,6 M€ avait été engagée en 2013.

Concernant la restitution des revenus sur les titres grecs détenus au titre du programme pour les marchés de titres, les versements de la Banque de France seront effectués annuellement.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement					49 300 000	49 300 000
Crédits de paiement		7 700 000	7 700 000		30 000 000	30 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		49 300 000	7 700 000	30 000 000
Transferts aux autres collectivités		49 300 000	7 700 000	30 000 000
Total		49 300 000	7 700 000	30 000 000

L'action 01 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'engagement des États membres de la zone euro du 20 février 2012 à restituer à la Grèce les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020. La quote-part de la Banque de France s'établit à 754,3 M€.

En vertu de la convention du 3 mai 2012, la Banque de France a versé à l'État l'intégralité du montant décidé par l'Eurogroupe, soit 754,3 M€, dont une première tranche de 198,7 M€ en 2012 et le solde en 2013 (soit 555,6 M€).

Les versements prévus pour 2015 (123,5 M€) et pour 2016 (92,6 M€) n'ont pas été réalisés en raison de la suspension du dispositif.

L'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 a réactivé le dispositif. Il confirme la mesure envisagée par les communiqués de l'Eurogroupe du 25 mai 2016 et du 15 juin 2017.

Le montant restituable sous condition à la Grèce au titre de l'année 2017 (30 M€) a été versé sur le compte dédié auprès du MES en juillet 2019.

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 02

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		118 000 000	118 000 000		181 910 000	181 910 000
Crédits de paiement		118 000 000	118 000 000		181 910 000	181 910 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	118 000 000	181 910 000	118 000 000	181 910 000
Transferts aux autres collectivités	118 000 000	181 910 000	118 000 000	181 910 000
Total	118 000 000	181 910 000	118 000 000	181 910 000

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales doivent reverser aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du « programme pour les marchés de titres » (dit SMP), au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France), revenus ensuite restitués à la Grèce.

En raison de la suspension du dispositif en 2015 et 2016, le versement du montant correspondant aux titres du portefeuille dit SMP n'a été effectué ni en 2015 (soit 309 M€) ni en 2016 (soit 233 M€). Les versements de la Banque de France correspondant à la recette SMP pour 2015 et 2016 ont, quant à eux, été effectués en vertu de la convention du 26 juin 2013, qui fixe le montant décidé par l'Eurogroupe des tranches annuelles que la Banque de France verse à l'État. Le montant de ces versements a été actualisé par un avenant à la convention datant de mai 2019.

L'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 a réactivé le dispositif. Il confirme la mesure envisagée par les communiqués de l'Eurogroupe du 25 mai 2016 et du 15 juin 2017.

Les revenus perçus sur les titres grecs détenus au titre de l'année 2017 (181,9 M€) en application du programme SMP, et restituables sous condition à la Grèce, ont été versés sur le compte dédié auprès du MES en juillet 2019.

PROGRAMME 796

RÉTROCESSIONS DE TROP-PERÇUS À LA BANQUE DE FRANCE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	26
Présentation des crédits	27
Justification au premier euro	29

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Odile RENAUD-BASSO

Directrice générale du Trésor

Responsable du programme n° 796 : Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Le plan de désendettement de la Grèce adopté le 21 juillet 2011 et mis en œuvre le 20 février 2012 prévoit en contrepartie de l'aide financière apportée à la Grèce un certain nombre de conditions d'exécution à la charge de cette dernière.

Dans le cas où celles-ci ne seraient plus réunies, il y aurait lieu de revoir les conditions dans lesquelles la France rétrocède à la Grèce les revenus tirés des titres détenus par la Banque de France en compte propre (ANFA) et au titre du programme pour les marchés de titres (dit SMP). Les articles 2 des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013 prévoient que « *le dispositif sera revu dans l'hypothèse d'une rupture par la Grèce des conditions contractuelles fixées par le plan, ou d'une restructuration des titres détenus par la Banque de France ou de l'annonce par le Fonds monétaire international et/ou de l'Union européenne de l'interruption de leur soutien financier en raison d'une rupture par la Grèce des conditions qui y sont attachées* ».

Ce programme met en œuvre cette clause de rendez-vous, en permettant, le cas échéant, le reversement à la Banque de France de tout ou partie des sommes versées au compte d'affectation spéciale (CAS) par la Banque de France dans l'hypothèse d'une révision dans ce sens des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013. Le présent programme serait alors doté des crédits nécessaires au reversement à la Banque de France des montants agréés.

Le CAS est ouvert du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2022. Si un reversement à la Banque de France devait être décidé dans le cadre d'une révision des conventions liant l'État et la Banque de France, le présent programme serait doté des crédits nécessaires à ce reversement. Les conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013 ont été révisées par un avenant datant de mai 2019, réactualisant ainsi la chronique des recettes du CAS sans toutefois décider un reversement à la Banque de France.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France		
Total des AE prévues en LFI		
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes		
Total des AE consommées		

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France		
Total des CP prévus en LFI		
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts		
Total des CP consommés		

Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Programme n° 796 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2018 Consommation 2018	
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France		
Total des AE prévues en LFI		
Total des AE consommées		

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2018 Consommation 2018	
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France		
Total des CP prévus en LFI		
Total des CP consommés		

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Total hors FdC et AdP						
Total*						

* y.c. FdC et AdP

Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Programme n° 796 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 0	CP ouverts en 2019 * (P1) 0
AE engagées en 2019 (E2) 0	CP consommés en 2019 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2019 (E2) 0	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement						

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation